

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
de l'ESSONNE

**VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Arrondissement  
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 35

absents excusés représentés : 4

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 8 AVRIL 2016**

L'an DEUX MILLE SEIZE, le 8 avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué à la salle des mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Eric MEHLHORN, Maire,

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Eric MEHLHORN, Mme Nadège ACHTERGAELE, M. Jacques PATAUT, Mme Anne-Marie GERARD, M. Daniel GUETTO, Mme Réjane MALGUY, M. Daniel JAUGEAS, M. Sébastien BENETEAU, Mme Joëlle EUGENE, M. Mathieu FLOWER, M. Christophe GUILPAIN, Mme Marie-Lucie CHOISNARD, Mme Marie-France BELLIARD, M. Bernard BLANCHAUD, M. Jean-Charles HENRY, Mme Sylvie LAIGNEAU, Mme Catherine CHEVALIER, M. Franck BOUZIN, Mme Nathalie CAILLEAU, Mme Sandrine VIEZZI, Mme Guilène DESIREE, Mme Claude FERREIRA, M. Nicolas FROGER, M. Romain PICON, M. Alexis TEILLET, M. Jacques SENICOURT, Mme Michèle PLOTTU-GROSSAIN, M. Jean-Marc DEFREMONT, M. Pierre GUYARD, Mme Lydia BERNET, Mme Eva SAS, M. Gérard MONTRELAY, M. David FABRE, Mme Audrey GUIBERT, Mme Alice MATHY.

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Mme Véronique LABBE (pouvoir donné à M. FROGER)  
Mme Laurence PINON-CHEVALLIER (pouvoir donné à Mme CHOISNARD)  
M. Cyrille GEORGES (pouvoir donné à M. BENETEAU)  
Mme Laurence SPICHER-BERNIER (pouvoir donné à M. FABRE)

Secrétaire de séance : Sylvie LAIGNEAU

**N° 1/277 à 9/285**

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016**  
**COMPTE-RENDU DE SEANCE**

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal,

**RESSOURCES HUMAINES**

➤ 1/277

**Prend acte**

de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2016.

**FINANCES**

➤ 2/278

**A la majorité,**

**Vote au scrutin secret,**

**Nombre de membres présents : 35**

**Nombre de membres représentés : 4**

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39**

- **Pour : 25**

- **Contre : 14**

VOTE par chapitre la section de fonctionnement du budget primitif de la Commune 2016 équilibrée comme suit en dépenses et en recettes à 50.693.300,00 € :

| <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>DEPENSES</b>        | <b>RECETTES</b>        |
|-----------------------|------------------------|------------------------|
| Opérations réelles    | 48.252.437,78 €        | 49.744.357,00 €        |
| Opérations d'ordre    | 2.440.862,35 €         | 948.943 €              |
| <b>Total</b>          | <b>50.693.300,00 €</b> | <b>50.693.300,00 €</b> |

VOTE par chapitre la section d'investissement du budget primitif de la Commune 2016 équilibrée comme suit en dépenses et en recettes à 5.258.862,35 € :

| <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>      |
|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| Opérations réelles    | 5.205.919,35 €        | 2.818.000,00 €       |
| Opérations d'ordre    | 52.943,00 €           | 2.440.862,35 €       |
| <b>Total</b>          | <b>5.258.862,35 €</b> | <b>5.258.862,35€</b> |

➤ 3/279

**A la majorité,**

**Contre : M. Blanchaud, M. Montrelay, Mme Spicher-Bernier par mandat, M. Fabre**

**Abstentions : M. Guilpain, Mme Mathy, Mme Guibert**

**Ne prennent pas part au vote : M. Sénicourt, Mme Plottu-Grossain, M. Defrémont, M. Guyard, Mme Bernet, Mme Sas**

VOTE par chapitre la section de fonctionnement du budget primitif 2016 de la Régie de Transports équilibrée comme suit en dépenses et en recettes à 522.057,00 € :

| FONCTIONNEMENT            | DEPENSES            | RECETTES            |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Opérations réelles        | 482 451,00 €        | 522.057,00 €        |
| <i>Opérations d'ordre</i> | 39 606,00 €         |                     |
| <b>TOTAL</b>              | <b>522.057,00 €</b> | <b>522.057,00 €</b> |

VOTE par chapitre la section d'investissement du budget primitif de la Régie de Transports équilibrée comme suit en dépenses et en recettes à 39.606,00 € :

| INVESTISSEMENT            | DEPENSES           | RECETTES           |
|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Opérations réelles        | 39.606,00 €        |                    |
| <i>Opérations d'ordre</i> |                    | 39.606,00 €        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>39.606,00 €</b> | <b>39.606,00 €</b> |

➤ 4/280

**A la majorité,**

**Vote au scrutin secret,**

**Nombre de membres présents : 35**

**Nombre de membres représentés : 4**

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39**

- **Pour : 26**
- **Contre : 13**

VOTE les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'exercice 2016 comme suit :

- 27,73 % pour la taxe d'habitation
- 23,55 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 52,43 % pour la taxe sur le foncier non bâti

DIT que le produit issu de l'application de ces taux s'élève à :

- 16 827 396,00 € pour la taxe d'habitation.
- 10 974 359,00 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- 31 930,00 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

APPROUVE le montant de la participation communale au budget principal du SIAHVY pour un montant de 251.629,32 € et se prononce sur le maintien de la fiscalisation de la participation communale.

➤ 5/281

**A la majorité**

**Contre : M. Sénicourt, Mme Plottu-Grossain, M. Defrémont, M. Guyard, Mme Bernet, Mme Sas, M. Montrelay, Mme Spicher-Bernier par mandat, M. Fabre, Mme Mathy, Mme Guibert**

**Abstentions : M. Blanchaud, M. Guilpain**

DECIDE de fixer à 10% le taux de l'abattement général à la base pour l'année 2017

DECIDE de maintenir à 10% et 15% les taux respectivement de l'abattement pour charges de familles pour 1 et 2 personnes à charge et l'abattement pour charges de famille pour 3 personnes à charge et plus.

DECIDE d'instituer un abattement de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune aux contribuables qui sont :

- 1° Titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- 2° Titulaires de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- 3° Atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence ;
- 4° Titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 5° Ou qui occupent leur habitation avec des personnes visées aux 1° à 4°.

## AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET RESTAURATION

➤ 6/282

**A l'unanimité,**

APPROUVE le diagnostic de territoire et le projet de fonctionnement du Relais Assistants Maternels.

APPROUVE la création du Relais Assistants Maternels à compter du 1er mai 2016 sur la base de 3 animateurs en équivalent temps plein.

AUTORISE le Maire à formuler auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales une demande d'agrément du Relais Assistants Maternels.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement et à signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service y afférent.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

➤ 7/283

**A la majorité**

**Contre : M. Sénicourt, Mme Plottu-Grossain, M. Defrémont, M. Guyard, Mme Bernet, Mme Sas**

**Abstentions : M. Blanchaud, M. Montrelay, Mme Spicher-Bernier par mandat, M. Fabre**

ADOpte à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 le règlement des temps autour de l'école.

DECIDE d'appliquer au 1er septembre 2016 les tarifs suivants :

| TARIFS       |                         |                             |                              |                                 |   |                      |                                 |
|--------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------------|---------------------------------|---|----------------------|---------------------------------|
|              | Journée<br>(hors repas) | 1/2 journée<br>(hors repas) | Accueil<br>maternel<br>matin | Accueil<br>élémentaire<br>matin | Accueil<br>maternel<br>soir (goûter<br>compris) | Etude<br>élémentaire | Garderie<br>élémentaire<br>soir |
| Tranche 1    | 3,48                    | 2,10                        | 0,90                         | 0,67                            | 2,21  | 1,11                 | 0,49                            |
| Tranche 2    | 4,33                    | 2,42                        | 1,04                         | 0,78                            | 2,32  | 1,28                 | 0,57                            |
| Tranche 3    | 5,55                    | 3,13                        | 1,15                         | 0,86                            | 2,44  | 1,42                 | 0,63                            |
| Tranche 4    | 6,49                    | 3,59                        | 1,25                         | 0,93                            | 2,56  | 1,54                 | 0,69                            |
| Tranche 5    | 7,19                    | 4,11                        | 1,35                         | 1,01                            | 2,66  | 1,67                 | 0,74                            |
| Tranche 6    | 7,77                    | 4,42                        | 1,48                         | 1,11                            | 2,77  | 1,83                 | 0,81                            |
| Hors commune | 9,17                    | 5,10                        | 1,60                         | 1,80                            | 2,88  | 2,50                 | 1                               |

|   |   |
|---|---|
| Surfacturation liée aux retards au-delà de l'heure de fermeture | 5 € par demi-heure entamée  |
| Surfacturation liée aux activités non réservées                 | Facturation supplémentaire de 200% du tarif de l'activité concernée |
| Surfacturation liée aux retours en car non prévus               | 15€ par retour  |

AUTORISE le Maire ou son représentant à modifier l'annexe relative aux dates de réservation en fonction de l'évolution du calendrier scolaire établi par le Ministère de l'Education Nationale.

## TRAVAUX, URBANISME ET CADRE DE VIE

➤ 8/284

**A l'unanimité,**

**Abstention : M. Blanchaud**

PREND ACTE du montant de l'enveloppe financière allouée à la commune par le Département et de l'effort financier minimum restant à la charge de la commune ;

APPROUVE le programme des opérations suivant pour un montant total de 1.000.000,00 € TTC :

- |  |                  |
|--|------------------|
| 1) Ecole Jules Ferry Maternelle : réhabilitation des classes 1 <sup>ères</sup> tranche :                       | 180.000,00 € TTC |
| 2) Gymnase Pierre de Coubertin : réfection du sol de la grande salle<br>+ Étanchéité et gardes corps toiture : | 570.000,00 € TTC |
| 3) Centre de loisirs Charles Perrault : Réfection des accès et<br>des espaces d'activité :                     | 250.000,00 € TTC |

SOLLICITE pour la réalisation de ces opérations l'octroi d'une aide financière par le Département, d'un montant total de 500.000,00 €, répartie selon le tableau ci-annexé ;

PREND ACTE de la part d'autofinancement minimum restant à la charge de la commune, fixée à 50% ;

APPROUVE le plan de financement ci-annexé ;

ATTESTE de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre de la convention de financement;

S'ENGAGE :

- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation de la convention d'aide financière par la Commission permanente du Conseil départemental ;
- à mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter le Président du Conseil départemental ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipements subventionnés s'il y a lieu ;
- à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
- à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;
- et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'une convention d'aide financière selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

➤ 9/285

**A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention tripartite relative à la protection et au renforcement incendie en coordination avec les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable à Savigny-sur-Orge.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention entre l'Etablissement public territorial n°12, la commune de Savigny-sur-Orge et la Société SUEZ.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 12 avril 2016



Eric MEHLHORN

Maire,

Conseiller Métropolitain,

Vice-président du Conseil Départemental